

Immigration

Si on lit la convention des Nations Unies, à la page 103 du Livre vert intitulé «Le problème de l'immigration», on peut voir qu'il serait partiquement impossible de contrôler le statut ou la catégorie de réfugié autrement qu'à l'étranger.

On me dit que, dans le passé, c'est à l'étranger que nous traitions les demandes des réfugiés. Nous les examinons à l'extérieur du Canada, ce qui permettait aux Canadiens de s'assurer que les requérants répondaient aux critères d'admission de base et qu'ils avaient une chance de s'adapter à la société canadienne.

A cause du système d'appel très compliqué et très ample prévu dans la nouvelle loi pour les réfugiés et à cause du fait qu'ils peuvent une fois rendus au Canada demander le statut de réfugiés et ne peuvent être expulsés que s'ils ont commis des actes criminels extrêmement graves, nous perdons notre contrôle de sélection et risquons un engorgement absolu de notre système d'appel. Quand je vois le taux d'acheminement des appels, je me dis que le système pourrait être congestionné en une question de mois.

J'appuie le principe selon lequel on accorderait un statut spécial aux réfugiés et j'appuie l'objectif de la loi, mais j'ai de sérieuses réserves au sujet des mécanismes prévus dans le bill C-24. J'exhorte le ministre et le comité à se pencher sur les dangers que présentent ces mécanismes et à examiner de nouveau la possibilité de revenir au système selon lequel les demandes étaient étudiées à l'étranger afin que nous puissions conserver une certaine liberté de sélection. Pourquoi le ministre a-t-il refusé de tenir compte de la recommandation du comité au sujet de la période de deux ans et a-t-il choisi une période de service de six mois dans les régions du Canada qui manquent de main-d'œuvre? Comment quelqu'un peut-il s'établir ou faire quelque chose d'utile en six mois? Je me rappelle quand j'habitais la campagne et que je m'occupais d'agriculture. Certains étrangers étaient reconnaissants de venir au Canada et de travailler dans une exploitation ou dans la région qui avait besoin de main-d'œuvre jusqu'à trois ans parfois. Maintenant, ce sont eux qui sont les propriétaires terriens et les agriculteurs du Canada. A quoi rime cette période de six mois? A rien. C'est simplement une autre petite manigance du ministre.

A cet égard, j'aimerais rappeler à mes collègues que si nous conservons la catégorie des immigrants désignés en plus de la nouvelle catégorie plus vaste des familles, notre contingent d'immigration ne sera pas assez élevé pour qu'on puisse satisfaire aux besoins de main-d'œuvre du Canada avec des immigrants de la catégorie des immigrants indépendants dont certaines régions ont besoin.

Je note aussi que la loi prévoit un contrôle des cartes d'autorisation de séjour et de sortie, ce qui constitue, à mon avis, une initiative heureuse que nous aurions dû prendre il y a bien des années. Cependant, on m'a informé que le ministère n'était pas pressé d'appliquer cette disposition et j'aimerais que le comité examine la chose.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre d'avoir supprimé les restrictions à l'égard des épileptiques et des arriérés. C'est une décision nécessaire et humanitaire. Le ministre a vu comme moi à quel point sa générosité dans ce domaine a aidé certaines familles.

J'ai insisté sur les graves lacunes que je constate dans le bill C-24. J'exhorte le ministre et le comité de la Chambre à les étudier très attentivement.

Une partie de la population active arrivera bientôt au bout de sa période productive et considérera qu'elle a droit aux prestations d'aide sociale et de retraite pour lesquelles elle a cotisé. C'est la population active de demain qui devra supporter le poids de ce fardeau fiscal. Si nous n'améliorons pas la compétence professionnelle des travailleurs de demain en protégeant la catégorie des immigrants indépendants nous aurons là un fardeau qui écrasera le contribuable de demain.

Nos politiques et nos lois d'immigration doivent favoriser le travail productif. Nous devrions tout faire pour améliorer notre législation afin que les gens respectent nos lois au lieu d'essayer de les contourner.

Des voix: Bravo!

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, le bill C-24 est l'une des mesures les plus importantes qui aient été présentées à la Chambre depuis que je suis député et c'est beaucoup dire quand on sait tous les problèmes de chômage, d'inflation, de séparation et les scandales que nous devons régler. Ce sont des questions sur lesquelles nous pouvons toujours revenir plus tard. Mais pour l'immigration, nous ne pouvons pas revenir en arrière.

Quand il s'agit d'immigration nous ne pouvons pas faire volte-face. Nos décisions d'aujourd'hui façonneront notre avenir, pour le meilleur ou pour le pire. Nous déciderons aujourd'hui du genre de pays que nous laisserons à nos enfants, des normes et de la culture qui seront les leurs.

C'est le moment ou jamais de savoir gouverner. Les députés ici présents doivent laisser de côté leurs petits intérêts personnels, oublier leurs instincts politiques naturels et penser d'abord à leur pays. Sinon, nous ne mériterons pas la confiance que nous accordent les Canadiens. Nous serons les politiciens égoïstes qu'on nous accuse parfois d'être.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu nos stratèges politiques nous dire d'y aller doucement avec l'immigration, si nous ne voulions pas perdre nos précieux sièges ethniques à Toronto ou dans d'autres régions? J'ai toujours pensé que ce conseil était fallacieux, et même s'il ne l'était pas, il est préférable de perdre ces sièges que de risquer de compromettre l'avenir du pays.

Les députés de tous les partis représentés à la Chambre devraient oublier leurs intérêts politiques, personnels et autres compensations étroites ou partisans. Assurons-nous par tous les moyens que la forme que nous donnerons à ce bill, ces prochaines semaines, réponde au meilleur de nous-mêmes, pour que dans les années à venir on dise de notre assemblée qu'elle était composée d'honnêtes hommes, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Après tout, une mesure comme celle-ci ne se présente pas souvent. Les dernières modifications qui s'y rapportent remontent à 1952. Cette fois-ci, nous devons prendre la bonne voie. La dernière fois, nous n'avons pas su le faire et le pays s'en est ressenti ces cinq ou six dernières années au moins.

J'aimerais tout d'abord, parler du libellé et de la présentation de ce bill. Je ne veux pas m'attarder à des points que l'on a déjà relevés, mais le sens qui se cache derrière nombre de ces articles reste obscur et à moins que l'on ne nous fasse connaître les règlements, nous ne saurons pas vraiment ce qu'on nous